## Impôt sur le revenu-Loi

se sont rendus coupables d'évasion fiscale décident immédiatement de payer l'impôt qu'ils doivent. Dans cette nouvelle ère dans laquelle le gouvernement prétend nous faire entrer, peuton croire que tous les contribuables vont retrouver le droit chemin par l'opération du Saint-Esprit et que ce genre de malhonnêteté disparaîtra à jamais? Je pense que le ministre et le secrétaire parlementaire sont un peu naïfs. J'espère en tout cas qu'il s'agit simplement d'une opération de propagande et non pas de la politique du governement. Dans le cas contraire, nous pouvons nous attendre à éprouver certains problèmes dans les années à venir.

Dans le monde entier, la plupart des gens ne sont pas enthousiasmés à l'idée de payer des impôts. Ils estiment qu'ils doivent cet argent à leur travail ou aux activités de leur entreprise et ils veulent en garder le plus possible pour leur usage personnel. Bien entendu, dans une société comme la nôtre où le gouvernement a la responsabilité d'entretenir les routes, d'assurer des services médicaux et de faire tout ce qu'un État doit faire pour permettre l'existence d'une civilisation moderne, les recettes fiscales sont indispensables.

Le régime fiscal doit être équitable et doit être perçu comme tel. Non seulement les gens doivent avoir le sentiment d'être traités équitablement, mais il faut qu'ils le soient effectivement. Au Canada et dans la plupart des pays industrialisés, l'impôt sur le revenu est progressif. Plus votre revenu est élevé, plus vous êtes en mesure d'assumer les dettes de l'État et, selon notre système, plus vous devez contribuer au financement du gouvernement. Il faut bien se rendre compte que dans la plupart des cas c'est l'État qui nous aide, sous une forme ou une autre, à gagner un salaire. Si nous n'avions pas nos services de santé et d'éducation, nos réseaux de chemins de fer et de routes et le reste, la plupart des Canadiens seraient privés de salaire. Si nous sommes en mesure de gagner ce revenu, c'est parce que nous avons un État moderne qui assure des services essentiels.

Le député suggère dans sa proposition de loi, que le ministère du Revenu national ne puisse vérifier que les déclarations de 1984 et que le contribuable obtienne une amnistie qui empêchera le ministère de vérifier les déclarations des années antérieures. Je ne pense pas que cela aidera le gouvernement ou que cela rendra le système fiscal plus équitable.

Lorsque vous examinez les prévisions de Revenu Canada pour 1984-1985, monsieur le Président, vous voyez que le ministère remplit deux fonctions importantes. La première est la cotisation. Cette opération consiste à examiner les déductions ou exemptions qui sont acceptées sans contestation lors de l'évaluation initiale, de façon à accélérer l'examen des déclarations. Autrement dit, lorsque les déclarations d'impôt arrivent, le ministère du Revenu national les examine très rapidement. La plupart des déclarations sont acceptées sans discussion. L'impôt est perçu. On rembourse le contribuable la somme qui lui est due et ainsi de suite. Par la suite, je crois que 3 p. 100 des déclarations font l'objet d'une vérification. Le ministère fait également des vérifications pour s'assurer que le revenu déclaré sur la feuille d'impôt correspond au revenu déclaré dans les T-4 des employeurs et les T-5 des banques.

Dans les prévisions pour 1984-1985, nous constatons qu'en 1982-1983, cette activité a rapporté \$828,948,000, ce qui représente une somme assez considérable. En fait, le député propose que le gouvernement renonce à ces recettes. N'oubliez

pas que le gouvernement a recueilli ces 828 millions en vérifiant seulement 3 p. 100 des déclarations des sociétés. Et cela veut dire qu'on lui devait beaucoup plus. Autrement dit, un assez bon nombre d'entreprises ont, délibérément ou non, glissé des erreurs dans leurs déclarations d'impôt. Elles ont omis de donner certains renseignements. Cela veut dire qu'en vérifiant 3 p. 100 des déclarations, et cela seulement pour les sociétés, le gouvernement a récupéré 645 millions l'année dernière. Le projet de loi du député demande au gouvernement de renoncer à ces 645 millions. Si nous avions des excédents considérables, peut-être cela se justifierait-il. J'espère que le député s'indignera plutôt de voir le gouvernement s'apprêter à réduire de 200 millions les prestations d'assurance-chômage.

Le député appuiera certainement les coupes que le gouvernement se propose de faire dans le programme d'assurance-chômage. Je suis sûr qu'il y en a. Je me permets néamoins de faire remarquer que ces personnes ont un revenu très faible et que le gouvernement s'apprête pourtant à embaucher plusieurs centaines de policiers pour dépister les fraudeurs. Je suis sûr qu'on leur imposera des quotas et qu'ils seront obligés de justifier leur salaire en veillant à ce qu'un certain pourcentage des personnes qu'ils interrogent chaque jour soient jugées inadmissibles à l'assurance-chômage.

• (1740)

Le gouvernement devrait s'employer à recouvrer les 3 milliards et demi qui lui sont dus. Cette somme, on est sûr qu'elle lui est due, mais Dieu sait combien on lui doit en réalité. Cet argent, il s'agit de le recouvrer. Il représente 10 p. 100 du déficit.

Jour après jour, nous tentons de faire comprendre au gouvernement que si nous sommes déficitaires, ce n'est pas à cause de dépenses excessives mais à cause d'un manque à gagner, à cause d'impôts qui ne sont pas rentrés dans les caisses de l'État. Bref, le déficit pourrait être réduit de 10 p. 100 si le gouvernement se donnait la peine d'aller chercher l'argent que l'on reconnaît lui être dû.

Ce qui m'exaspère surtout ce sont les quelque 328 millions que les employeurs ont déduits de la paye de leurs employés. Ces déductions représentent de l'impôt sur le revenu, des primes d'assurance-chômage et des fonds de retraite. Ce sont des sommes qui n'ont pas été remises au gouvernement. Elles sont conservées en fiducie. Mais cet argent n'appartient pas aux employeurs. En fait le montant s'élevait à 428 millions mais le ministre a renoncé à 100 millions. D'après lui cela n'en valait pas la peine, c'était de l'argent irrécupérable. Les gens qui détiennent cet argent en fiducie doivent encore 328 millions au Trésor public.

Sauf erreur, sont admissibles à l'assurance-chômage les travailleurs d'une entreprise qui fait faillite sans avoir encore remis au gouvernement les primes déduites des salaires. Il arriverait très souvent que ces travailleurs ont beaucoup de mal à obtenir ce qui leur est dû. Il leur faut lutter farouchement pour bénéficier de la protection qu'ils ont achetée. Je trouve que le député exagère un peu en proposant la radiation de cette dette que les sociétés ont envers l'État. En fait cela va à l'encontre des conclusions du groupe de travail mis sur pied par son parti sur Revenu Canada. Voici un passage qu'on retrouve dans ce rapport: